



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43
Présents : 38
Votants : 40
Date convocation : 26 mars 2026
Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 18h30, s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

Etaient présents : (38) Éric THERRY, Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Martine GILLES-DURET, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Josette FRAMERY, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Sylvain BRINDEJONC, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurent DABOVAL, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir (2) : Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA.

Absents : (3) Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON.

Secrétaire de séance : Nathalie BENYAHIA

| | |
|-----------|--|
| N°2026/25 | DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA C3PF AU SMOVON (SYNDICAT MIXTE OUVERT "VAL D'OISE NUMÉRIQUE") |
|-----------|--|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le titre 3 article 9-III-1 portant la compétence facultative « l'aménagement numérique »,

Considérant que, depuis sa création en 2015, le SMOVON (Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique) pilote les projets d'aménagement et de développement numérique sur l'ensemble du territoire val d'oisien. Son action s'inscrit dans l'ambition portée depuis 2011 par le Département du Val d'Oise dans le cadre des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise : la fibre et les usages du très haut débit partout et pour tous. Le syndicat mixte Val d'Oise Numérique a été créé sur l'initiative du Département. Il regroupe autour de celui-ci, l'ensemble des intercommunalités val d'oisiennes. Qu'à ce titre, des représentants de la C3PF siègent à son comité syndical.

Considérant qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient de désigner les membres délégués pour représenter la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au sein du SMOVON, à savoir **1 élu titulaire et 1 élu suppléant,**

Considérant que la désignation des délégués est faite au scrutin secret, sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Après appel à candidature, les membres suivants ont été proposés :

M. Sylvain SARAGOSA, membre titulaire et M. Silvio BIELLO, membre suppléant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à scrutin secret, à la majorité des membres présents et représentés, par 37 voix pour et 3 contre :

DÉSIGNE M. Sylvain SARAGOSA, **membre titulaire** et M. Silvio BIELLO, **membre suppléant** pour représenter la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au SMOVON (Syndicat Mixte Ouvert « Val d'Oise Numérique »).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com